

Paris, le 17 mai 2005

**COMPTE-RENDU DU COMITE D'INITIATIVE ET
DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT**

du 3 mars 2005

Salle des Mariages

Thème : La mise en place du budget participatif dans le 14^{ème} arrondissement.

M. CASTAGNOU : Comme vous le savez, depuis le printemps 2001, l'actuelle municipalité œuvre pour le développement de la démocratie participative dans le 14^{ème}.

Lors des derniers Etats Généraux de la Démocratie Locale et de la Vie Associative en novembre 2003, nous avons émis l'idée d'un atelier portant sur le budget participatif, domaine peu exploré. M. CORONADO fera l'inventaire de ce qui existe dans ce domaine.

La semaine dernière, les Conseils de quartier ont participé à une séance de formation animée par M. Sergio CORONADO et Mme Valérie LOVAT, Directrice Générale des Services du 14^{ème}, sur le fonctionnement de la collectivité territoriale parisienne.

Certains d'entre-vous ont pu appréhender la complexité de l'édifice budgétaire parisien. Engager des fonds sur le budget de Paris relève souvent du parcours du combattant.

Dans la mesure où ces règles sont une garantie de la bonne utilisation des deniers publics, elles sont souhaitables. Mais lorsqu'elles rendent les décisions opaques, uniquement compréhensibles des spécialistes, la complexité budgétaire devient un frein à la démocratie.

C'est cet obstacle à la démocratie que nous vous proposons de faire reculer en rapprochant la décision des citoyens et des animateurs de la vie locale.

Tout d'abord, la municipalité, sous l'initiative de M. SAUTTER, Adjoint au Maire de Paris chargé des Finances, a entrepris de rendre le budget parisien plus transparent, lisible et concerté. Des améliorations considérables sont intervenues dans la présentation des documents budgétaires de la Ville de Paris. Surtout, une nouvelle procédure budgétaire a été mise en place.

Sous l'ancienne mandature, les budgets étaient entièrement préparés par les services de la Ville de Paris et les élus se contentaient de donner leur avis sur des budgets prévisionnels négociés entre les différentes directions techniques. Aujourd'hui, les élus d'arrondissement expriment en premier leur demande. Les services travaillent ensuite au chiffrage de ces

demandes et émettent un avis. C'est une différence considérable. Un cycle de concertations s'ouvre ensuite à l'Hôtel de Ville avec les exécutifs d'arrondissement, le Maire de Paris, les adjoints compétents etc.

Pour le 14^{ème}, le Maire de Paris a retenu deux priorités :

- la prise en compte de toutes les demandes qui relèvent du Grand Projet de Renouveau Urbain (GPRU), concernant le quartier Porte de Vanves,
- la prise en compte des demandes qui émanent des Conseils de quartier, ce qui implique la mise en place du budget participatif.

Dans ce cadre, voici les rendez-vous auxquels je vous invite :

- la présentation que M. SAUTTER et Mme de la GONTRIE font du budget de la Ville à l'attention des associations, du CICA, des Conseils de quartier, dans tous les arrondissements qui le souhaitent, la date étant encore à fixer,
- le lancement de l'atelier budget participatif qui associera élus, associations-membres du CICA-Conseils de quartier, dont nous reparlerons en fin de réunion.

M. CORONADO, Adjoint au Maire du 14^{ème} chargé de la démocratie locale.

M. CORONADO : Il est difficile d'être exhaustif sur un concept aux interprétations si diverses. C'est pourquoi, je voudrais tout d'abord faire une mise au point sur l'émergence de la notion afin de réfléchir sur ce qui serait applicable à l'échelle parisienne.

La ville de Porto Alegre, qui a vu l'émergence de la notion de budget participatif, est une riche mégapole. L'exécutif est composé d'un maire et d'un vice maire élus au scrutin majoritaire à un tour. Les administrations et les services sont dirigés par des personnes nommées par l'exécutif. Ce dernier a donc la charge en principe quasi-exclusive de l'élaboration du budget et de son application.

Depuis les années 90, date de mise en place du budget participatif, une réorganisation importante de l'exécutif municipal a donné lieu à un renforcement des liens entre les différentes administrations, et à une volonté de planification incarnée par un cabinet spécifique.

Une Coordination des relations avec la communauté, structure assez légère, a en charge le dialogue avec les leaders associatifs et les acteurs sociaux. Cette coordination s'appuie sur 8 centres administratifs de secteurs pour 84 quartiers, qui sont des sortes de mairies décentralisées. 16 coordinateurs sectoriels du budget participatif ont été désignés, ainsi que 6 coordinateurs thématiques. Malgré la taille très importante de la Ville, la structure reste légère et le dialogue avec l'exécutif est assez direct.

Le deuxième acteur important est l'instance législative. Le Conseil municipal est élu à la proportionnelle intégrale, ce qui a conduit à une cohabitation. La mise en place du budget participatif s'est donc faite sous l'impulsion d'un maire de gauche appartenant au Parti des Travailleurs, à l'époque où le Conseil municipal était de centre et de droite. Le Conseil municipal n'a que la possibilité d'amender le budget proposé, toute proposition du Conseil

pouvant être refusée grâce au droit de veto de l'exécutif, sauf si elle réunit une majorité absolue.

Cette cohabitation n'a jamais produit de paralysie mais a des conséquences importantes : le Maire a pu s'engager auprès de la population à adopter le budget participatif tel quel, sans modifications de l'organe délibérant. De par la structure et les circonstances politiques, un dialogue direct a donc pu s'établir entre l'exécutif municipal et la société civile, permettant l'émergence d'un véritable budget participatif.

La société civile se structure selon plusieurs modalités :

- des regroupements informels (immeubles, rues etc...),
- des conseils populaires,
- des regroupements de secteur,
- des mouvements de voisins,
- des acteurs proches politiquement du Maire.

La pyramide du budget participatif comporte plusieurs niveaux, se structurant selon une double dynamique, territoriale et thématique :

- le niveau micro-local assez informel (quartier, immeuble) produisant un relevé de décisions,
- le niveau opérationnel des 16 secteurs, fruits d'un découpage associatif assez homogène, allant de 23 000 habitants à 270 000 habitants, se réunissant en assemblées plénières allant de 100 à 2000 habitants,
- des forums de secteurs composant la structure participative, réunissant les délégués des 16 secteurs.

Parallèlement à cela, il existe des réunions thématiques : circulation, santé, éducation etc. synthétisées par le Conseil du budget participatif. Ce dernier, une fois les demandes recensées et évaluées, établit une hiérarchie des priorités et mène, dans la phase finale, la négociation avec l'exécutif municipal sur la proposition qui sera présentée par le Maire.

L'initiative du budget participatif est tout d'abord politique. Il s'agissait, d'une part, de rompre avec un certain clientélisme qui avait cours dans les dictatures militaires en Amérique Latine, provoquant des inégalités sociales extrêmement lourdes entre les quartiers de la ville et, d'autre part, de permettre à l'exécutif de faire valider son budget directement par les citoyens en se passant du conseil.

L'expérience de Porto Alegre est donc très particulière et reste difficilement transposable telle quelle dans un arrondissement parisien.

En revanche, la dynamique politique qui la sous-tend est intéressante. Elle fait preuve de créativité, une véritable négociation s'instaurant entre les habitants et l'exécutif. Le budget participatif n'est pas le simple recensement des demandes des comités de secteur : c'est un dialogue politique débouchant sur une prise en compte concertée des priorités.

Plusieurs villes en France ont utilisé l'expression « budget participatif », mais aucune ne s'approche dans le fonctionnement du modèle exposé. Par exemple, dans le 20^{ème} arrondissement, il s'agit plutôt d'une validation des choix faits par les élus et une prise en compte des suggestions des habitants.

La marge de manœuvre dont on dispose n'est pas énorme mais je pense qu'il est possible d'aller de l'avant. Il est nécessaire que les associations et les Conseils de quartier puissent désigner une instance qui aurait pour charge de devenir une sorte de Conseil du budget participatif du 14^{ème} pour se mettre d'accord ensemble sur ce que nous allons faire.

M. NADOME, Président de l'ADHP.

M. NADOME : Tout d'abord, je voudrais lire un texte écrit à l'occasion de la catastrophe ayant eue lieu en Asie du sud-est (*texte joint en annexe*).

Je tiens à dire que le dossier d'information relatif au CICA n'était pas disponible le 22 février comme prévu.

Une fois disponible, j'ai constaté que le dossier comportait, principalement, 21 pages sur Porto Alegre, 13 pages sur les Conseils de quartier du 20^{ème} arrondissement, tirées d'un journal, deux pages tirées du *Monde diplomatique*, une page d'un site internet et une page sur le budget participatif de St-Denis.

J'ignore qui a proposé le thème de ce soir. En tant que Président d'association, je n'ai absolument pas été informé de ce choix.

La démocratie participative fonctionne mal. Par exemple, le Conseil de quartier Montsouris-Dareau n'a été que la chambre d'enregistrement du projet de réaménagement de l'Hôpital Ste-Anne. S'agissant du PLU, la concertation avec les habitants a été très réduite.

Etant donné qu'il nous a été expliqué que l'expérience de Porto Alegre n'est pas transposable ici, je ne comprends pas l'utilité du débat de ce soir.

Je pense, pour ma part, que c'est encore l'administration qui commande. Les permis de construire sont pris par la Direction de l'Urbanisme qui étudie les dossiers et rend ses conclusions.

M. CASTAGNOU : Je ne suis pas d'accord.

En tant que Maire d'arrondissement, mon avis est requis sur les permis de construire ou de démolir. Assisté dans cette tâche par M. PARIS, mon adjoint, ainsi que par un collaborateur très compétent de mon cabinet, j'étudie très sérieusement les demandes et rends mon avis en toute liberté.

J'ai déjà donné des avis défavorables qui ont souvent été suivis par le Maire de Paris. Je ne citerai que le 26-30 rue de la Tombe-Issoire. En effet, si à cette occasion, le Maire de Paris avait suivi l'avis de ses services, il aurait accordé le permis de démolir et de construire.

Sachez qu'à Paris, ce sont désormais les élus qui décident librement.

Mme d'HUART, Présidente de l'association des Locataires Pauly.

Mme D'HUART : Pour ma part, je suis très satisfaite de l'exposé qui vient d'être fait. Je suis convaincue qu'avec les Conseils de quartier et le dispositif de démocratie locale, il est possible d'avancer. Les adjoints du Maire du 14^{ème} restent très disponibles et sont à notre écoute.

M. GENTIL, La Page

M. GENTIL : Je trouve la présentation de M. CORONADO un peu partielle.

Je voudrais signaler qu'un colloque « Démocratisons radicalement la démocratie » avait recensé une centaine d'expériences de budget participatif au Brésil, beaucoup en Europe, comme Venise ou Séville, en Belgique, au Canada, en banlieue parisienne etc... Il y a donc en réalité toute une série d'informations qui sont disponibles sur le sujet.

Porto Alegre est porté par des mouvements sociaux et pas seulement politiques. Le budget participatif une fois voté est exécuté de manière transparente, ce qui a entraîné une baisse de la corruption et des coûts.

Je crois qu'il faut distinguer le pouvoir de décision et le pouvoir d'influence des hommes politiques. Si au niveau des Conseils de quartiers et des associations, il existe des choix clairement exprimés, je pense que les hommes politiques n'ont pas de raison a priori de les refuser.

M. MARTIN, Urbanisme et Démocratie

M. MARTIN : Il serait souhaitable qu'une documentation écrite soit mise à disposition pour ce genre de réunion.

S'agissant de la formation, je constate que la première session de formation des Conseils de quartier, en place depuis 3 ans, a eu lieu la semaine dernière. Les Conseils de quartier doivent réfléchir à l'élaboration du budget « d'investissement » alors qu'ils ont déjà du mal à comprendre la partie « fonctionnement ». Ne peut-on pas commencer à investir dans les moyens de formation ?

Une représentante d'association.

Il faut effectivement organiser des séances d'information et de formation concernant le budget des Conseils de quartier en informant les habitants.

Quel pourrait-être le volume d'un tel budget ?

Comment peut-on le suivre dans le temps ? Il faut que, périodiquement, on puisse en constater l'exécution.

M. CASTAGNOU : J'ai pris bonne note de ce qui a été dit par M. MARTIN s'agissant de la nécessité de se fixer des objectifs à court terme et réalistes. Il faut développer tout d'abord la formation.

Les Conseils de quartier sont dotés de petits budgets face auxquels les conseillers demeurent désemparés. Je vais réunir les bureaux des Conseils de quartier prochainement et ce point sera inscrit à l'ordre du jour.

Il faut que nous travaillions ensemble pour permettre aux Conseils de quartier d'utiliser les crédits qui sont mis à disposition. Je ne voudrais pas me retrouver en 2007 dans la même situation que dernièrement, lorsque l'on s'est aperçu que les crédits n'avaient pas su être utilisés.

M. CORONADO : L'Amérique latine a toujours fait l'objet d'une idéalisation par les militants progressistes. Lorsqu'on s'attarde un peu sur les expériences menées à St-Denis ou dans le 20^{ème}, cela correspond assez peu à ce que les militants entendent par démocratie participative. Il faut se mettre d'accord sur l'utilisation de ce terme.

La demande de formation dans le 14^{ème} arrondissement est très ancienne. Il a été question tout d'abord d'une formation sur la prise de parole en public et l'animation de réunion. Nous n'avons obtenu cette formation que dans les six derniers mois.

Une formation portant sur le fonctionnement budgétaire et les implications concrètes a été menée dernièrement par Mme LOVAT. Elle a été fortement appréciée.

S'agissant du budget des Conseils de quartier, il n'y a pas eu de dépenses sur les 8 500 euros du budget d'investissement. Je rappelle que ce budget n'existe que depuis 2003. Il a été mis en place un an après la mise en place des conseils. Ce budget est reportable, ce qui permet aux Conseils de quartier de bénéficier actuellement d'un budget d'à peu près 22 000 euros pour l'investissement.

Le seul ordonnateur de ces budgets est le Maire du 14^{ème}.

La mise en place d'un atelier budget participatif, ainsi que le soutien des élus, permettra de mieux envisager à l'avenir l'investissement.

Le budget spécifique de la Mairie d'arrondissement, ou Etat spécial, ne permet pas quant à lui de participation. En effet, 90 % du montant sont dévolus aux frais de fonctionnement des équipements de proximité hors salaires. Les 10 % restant sont consacrés à l'animation locale et aux budgets des Conseils de quartier. La participation au budget ne peut donc s'inscrire que dans le cadre de budgets généraux, délégués au 14^{ème} : Parcs et Jardins et Voirie, par exemple.

A ce propos, Mme BELLENGER va exposer brièvement l'action concrète et la gestion du budget relatif à la délégation de la Voirie, domaine recelant de fortes attentes de la part des Parisiens.

Mme BELLENGER, Conseillère de Paris, déléguée aux Transports, Circulation, Stationnement et Voirie.

Mme BELLENGER : Le budget localisé, consacré à la voirie du 14^{ème}, intervient à différents niveaux : la réfection des trottoirs, l'éclairage, l'amélioration des déplacements, la requalification des rues, la reconquête d'espaces publics, la création de places.

Il s'agit, dans ce domaine d'action bien précis, de savoir cibler avec la population les priorités : trottoirs, requalifications de voirie ou aménagements. Le savoir des techniciens est essentiel pour déterminer la faisabilité des projets.

Depuis 2001, le budget voirie ou espaces publics de la Mairie du 14^{ème} a doublé. Il atteint aujourd'hui 4 millions d'euros par an. Sous l'ancienne mandature, ce budget était comparable à celui du 5^{ème} arrondissement, beaucoup plus petit que le 14^{ème}.

Nos efforts portent principalement sur le quartier de Grand Projet de Renouvellement Urbain-Porte de Vanves et sur le quartier Politique de la ville pour lequel il n'y a eu, pendant des années, aucun investissement, qu'il s'agisse de l'éclairage ou de l'espace public.

Nous avons répondu à beaucoup d'attentes de la population, pendant longtemps frustrée, et continuons à prendre en compte les remontées des Conseils de quartier.

S'agissant des déplacements, il s'agit par exemple de requalification et de reconquête d'espaces publics, d'amélioration de cheminements piétons, de placettes, d'éclairages.

Le budget 2005 est le reflet, pour plus de la moitié, des vœux des Conseils de quartiers ou des demandes formulées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Il est donc déjà, de fait, un budget participatif.

Il faut travailler ensemble, en ayant tous conscience des contraintes et des priorités. Il s'agit de mettre en place, avec le groupe de travail, un véritable processus participatif d'élaboration et de responsabilisation des acteurs.

M. POPOV, Président de l'association GERDES.

M. POPOV : En tant que groupe de recherche, nous représentons des coordinations associatives qui se réunissent au niveau des arrondissements pour voir comment fonctionnent les CICA dans chaque arrondissement de Paris.

J'avais pensé que le but des budgets participatifs était d'associer les associations à des budgets et pas simplement informer les associations de ce que les élus locaux font.

Nous sommes des élus sociaux, et nous avons besoin de trouver en vous des interlocuteurs pour avoir des budgets de fonctionnement réguliers par rapport aux travaux que nous réalisons aussi avec les populations.

M. CORONADO : Vous êtes des acteurs associatifs, non des élus.

Il y aura une discussion préalable aux travaux de l'atelier pour définir clairement ce que l'on entend par budget participatif. Ce ne sera pas une validation pure et simple du choix des élus.

Nous proposons que début avril soit mis en place un groupe de travail sur le budget participatif. Nous vous adresserons dans un prochain bureau la fiche de candidature à cet atelier. Ce groupe de travail pourra demander à entendre les services et bénéficiera d'une formation adéquate, nécessaire à la compréhension du fonctionnement budgétaire de Paris.

Mme BELLENGER : Je souhaite que les services soient tout de suite associés à ce budget car il s'agit d'anticiper les chiffrages et les estimations techniques. Les demandes mal préparées sont systématiquement reportées d'une année.

Il faut que les services aient chiffré les projets pour septembre-octobre de l'année n-1 afin que le Maire du 14^{ème} établisse les priorités à défendre auprès de la Mairie de Paris. Le calendrier est donc très serré.

M. CORONADO : Je tiens à rappeler qu'une telle discussion avec les services a déjà été réalisée à l'occasion de l'installation des panneaux associatifs. Cela explique l'interaction et le caractère resserré du calendrier.

Je rappelle notre proposition :

La mise en place, début avril, d'un atelier portant sur le budget participatif composé de 6 représentants des Conseils de quartier, de 4 représentants des associations et ouvert aux élus,

notamment ceux dont la délégation suppose un budget pouvant se prêter à une participation des habitants.

M. CASTAGNOU : Il faut donc que, dans les 4 ou 5 semaines qui viennent, tous les conseils de quartiers désignent leur unique représentant, ainsi que le bureau du CICA. Il nous appartient de convoquer ce dernier.

M. MARTIN : N'y a t'il pas la possibilité d'augmenter le nombre de représentants du CICA et des Conseils de quartier dans le groupe de travail ou de prévoir des suppléants ?

M. CASTAGNOU : Je ne vois pas d'inconvénients à désigner des suppléants. Si on veut assurer une représentation équitable des instances, je suis d'accord pour qu'il y ait un nombre égal de représentants du CICA et des Conseils de quartier, à condition que les membres des Conseils de quartier ne soient pas en même temps des représentants d'association. On peut envisager la répartition suivante :

- 6 membres au titre des Conseil de quartier avec 6 suppléants,
- 6 membres au titre du CICA avec 6 suppléants.

Questions diverses

M. MARTIN : L'association que je représente n'est jamais informée des dates de réunion du Bureau du CICA.

Le site internet de la Mairie du 14^{ème} devrait être réactualisé :

- les comptes-rendus ne sont pas à jour ou mal classés,
- les agendas des réunions ne sont pas actualisés.

M. CASTAGNOU : Je demande à M. CORONADO et Mme FERRIER, Directrice de Cabinet, de remédier à ces anomalies.

M. MARTIN : J'aurais voulu connaître les suites données au CICA du mois de décembre portant sur les panneaux associatifs. Il avait été annoncé l'installation des panneaux associatifs courant février.

M. CORONADO : Les réunions de concertation ont été tenues, les propositions envoyées aux services et au Cabinet de Mme de la GONTRIE, Adjointe au Maire de Paris chargée de la Démocratie Locale. Nous en attendons toujours la réponse. Concernant l'implantation d'un panneau sur la station de métro rue Pernety, la RATP a répondu qu'une étude de faisabilité était en cours.

Les démarches ont donc été faites et réitérées.

La marche exploratoire ne peut se faire avant d'obtenir des réponses du Cabinet de Marie-Pierre de la GONTRIE.

M. CASTAGNOU : On touche du doigt les limites de notre capacité d'initiative. En effet, à Paris, l'échelon décideur demeure central.

Mme THERY Joelle, Présidente de l'Association « Aux-Cœurs-Dévoués ».

Mme THERY : Qu'en est-il de la Maison des Associations ? Sera-t-elle bientôt prête à accueillir des associations ?

Ne disposant pas de locaux, je serais contrainte de devoir solliciter les subventions de la Ville si elle n'ouvre pas rapidement.

M. CORONADO : La Maison des associations se construit actuellement rue Daguerre, et elle verra le jour fin 2005. Deux présentations ont été faites dans le cadre du bureau du CICA, dont une avec la Directrice de la Maison des associations du 13^{ème}. Tous les renseignements sont disponibles auprès de M. COUTY.

J'ajoute que la réservation de salles associatives n'est pas exclusive de l'octroi de subventions.

M. CASTAGNOU lève la séance à 21 h 15